

« Prévenir les TMS, Votre avis nous intéresse ! »

Bilan de l'enquête 2008

Sommaire

	Page
1. La présentation de l'enquête	2
2. La structure de l'échantillon	2
3. La perception des risques de TMS	4
3.1 Le problème des TMS dans l'entreprise	4
3.2 La relation TMS / travail	4
3.3 Les différents types d'actions de prévention	6
3.4 Les acteurs de la prévention dans l'entreprise	6
4. Les actions de prévention des TMS dans l'entreprise	8
5. Les besoins des entreprises en matière de prévention des TMS	10
6. Les partenaires de l'entreprise en matière de prévention des TMS	11
7. Conclusion	12

Annexes

*Questionnaire et lettre d'accompagnement + lettre de relance
Ensemble des résultats chiffrés
Précisions et commentaires des répondants*

1. LA PRESENTATION DE L'ENQUETE

Objectif : L'évolution des troubles musculo-squelettiques (TMS) est particulièrement préoccupante et représente un coût économique et social élevé.

Pour ces raisons, la Cram, assureur des entreprises pour les risques professionnels, a décidé de renforcer l'accompagnement des entreprises pour la prévention des TMS.

L'objectif de l'enquête réalisée par le service Prévention est de faire un état des lieux régional, pour mieux identifier les besoins des entreprises, de celles qui ont mené des actions depuis déjà des années et de celles qui en ont peu – ou pas encore – menées.

2. LA STRUCTURE DE L'ECHANTILLON

Le questionnaire a été adressé les 13 et 14 octobre 2008 aux **1 696 entreprises** de la région qui ont eu au moins une maladie professionnelle liée à un TMS en 2007, y compris celles qui ont déjà engagé des actions avec les préventeurs de la Cram. Un rappel a été effectué les 17 et 18 novembre 2008 à 1 450 entreprises.

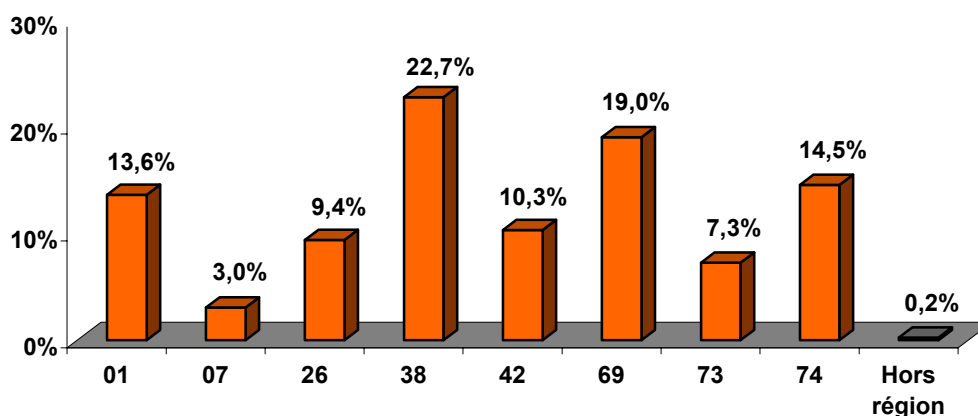
427 réponses ont été reçues, soit un taux de retour de 25 %, satisfaisant pour ce type d'enquêtes et garantissant la fiabilité des résultats.

Comme preuve de la forte implication des chefs d'entreprises, nous notons que beaucoup d'entre eux se sont largement exprimés en ajoutant des précisions ou des commentaires pour expliciter leurs réponses.

A titre d'information, les répondants se répartissent ainsi :

- **Par département :**

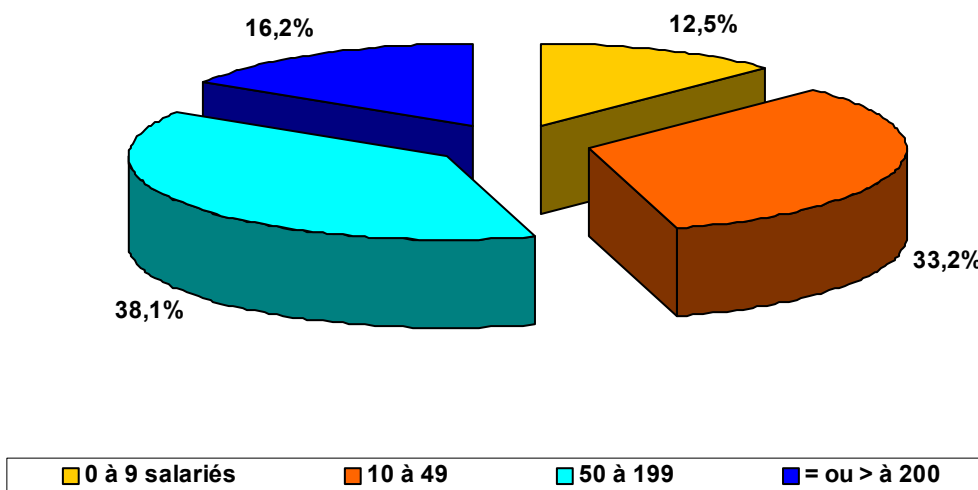
Localisation géographique des répondants



Notons qu'il y a concordance entre la répartition géographique des "envois" et celle des "réponses".

▪ **Par effectif :**

Répartition des répondants par effectif d'établissement

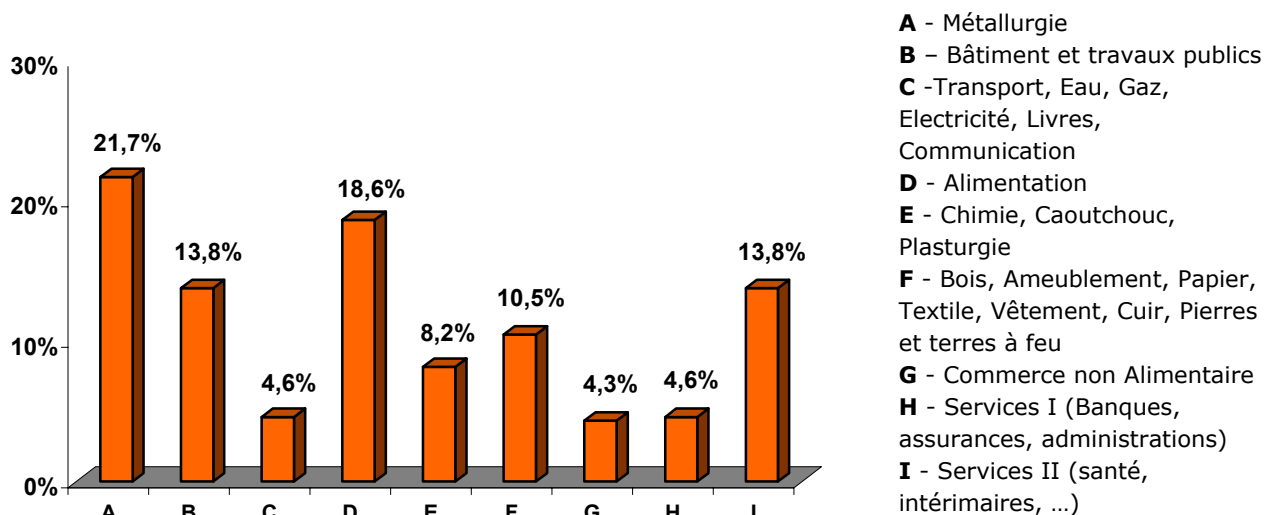


Ce sont les entreprises de 50 à 199 salariés qui ont le plus répondu à l'enquête : elles représentent 38,1 % des réponses alors qu'elles constituent moins de 30 % des entreprises auxquelles a été adressé le questionnaire.

A l'inverse, les entreprises de moins de 9 salariés ont été moins nombreuses à se prononcer : 12,5 % des réponses pour plus de 20 % des envois.

▪ **Par CTN :**

Répartition des répondants par CTN



- A** - Métallurgie
- B** - Bâtiment et travaux publics
- C** - Transport, Eau, Gaz, Electricité, Livres, Communication
- D** - Alimentation
- E** - Chimie, Caoutchouc, Plasturgie
- F** - Bois, Ameublement, Papier, Textile, Vêtement, Cuir, Pierres et terres à feu
- G** - Commerce non Alimentaire
- H** - Services I (Banques, assurances, administrations)
- I** - Services II (santé, intérimaires, ...)

Les secteurs les plus représentés dans les réponses sont la métallurgie, l'alimentation, le bâtiment et travaux publics et les services de santé.

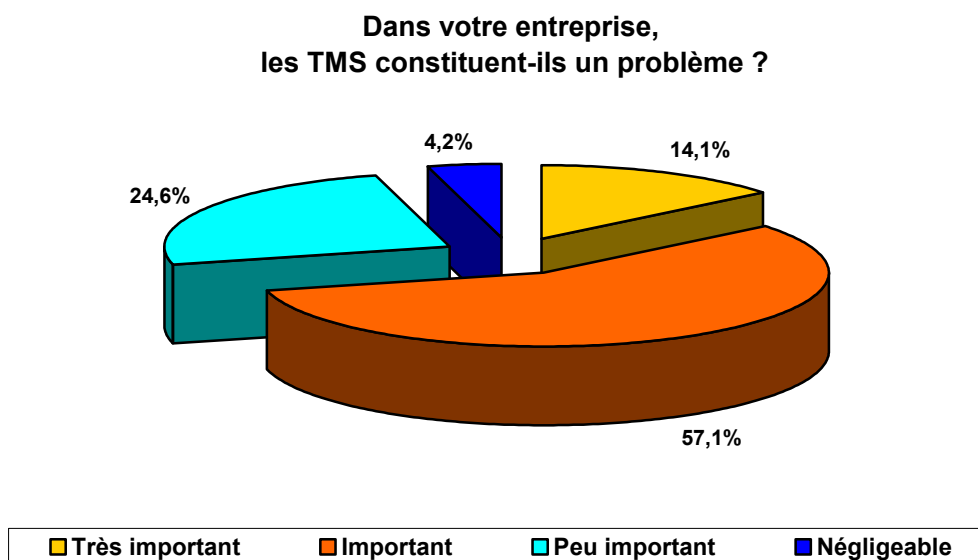
La comparaison effectuée entre la base des "envois" et celle des "réponses" ne fait pas apparaître de différence significative.

3. LA PERCEPTION DES RISQUES DE TMS

3.1 Le problème des TMS dans l'entreprise

Les TMS constituent aujourd'hui un réel problème pour plus des 2/3 des entreprises.

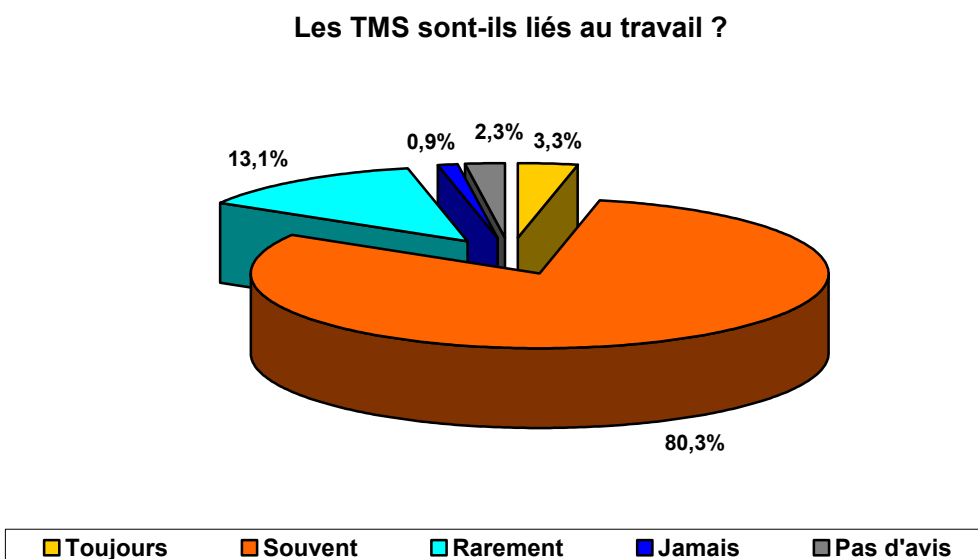
En effet, les TMS sont un problème 'très important' pour 14,1 % des répondants, un problème 'important' pour 57,1 % d'entre eux.



3.2 La relation TMS / travail

Le lien entre travail et TMS est reconnu par une très grande majorité des personnes ayant répondu à l'enquête.

80,3 % estiment que les TMS sont 'souvent' liés au travail, fort pourcentage auquel il convient d'ajouter les 3,3 % qui estiment même qu'ils le sont 'toujours'.



Les chefs d'entreprise admettent donc, le plus souvent, une relation entre le travail et les TMS, principalement à cause des gestes répétitifs ou du port de charges lourdes.

Cependant, certains s'interrogent sur l'origine des TMS :

"Est-ce vraiment dû au travail ? Comment le prouver ?"

"Très peu de critère fiable permettant de juger la provenance du problème"

"Leur origine est difficile à identifier"

"Est-ce professionnel ou personnel ?"

"Parfois difficile de faire un bilan précis des causes des TMS"

Ils mettent en avant l'origine multi-factorielle des TMS et précisent les différents facteurs aggravants qui sont, d'après eux, à prendre en compte :

- **Les activités extra professionnelles des salariés** (un éventail très large, loisirs ou autres !) :

"D'autres activités extra-professionnelles peuvent également être à l'origine des TMS : pratique intensive d'un sport, bricolage, jardinage"

"Il faut déplorer de nombreux accidents de sport – ski, rugby – qui peuvent aussi être cumulés avec des TMS professionnels"

"Les salariés ont parfois aussi une activité qui peut engendrer des TMS chez eux : construire une maison, bûcheronnage, travaux..."

"L'utilisation massive et à tous niveaux de l'ordinateur et de claviers en tous genres (Game Boy, Wii) ont contribué aussi à engendrer des TMS"

"Souvent liés à des efforts excessifs dans tous les gestes quotidiens de la vie, au travail mais aussi en dehors : gestes à la maison pour faire le ménage, la cuisine, porter les enfants"

- **Les prédispositions physiques et l'âge du salarié :**

"Liés à la fragilité physique de certains"

"Les TMS sont liés également à une population de salariés vieillissante"

"Liés principalement à une usure de certains membres pour les seniors"

"Les ouvriers les plus anciens ne disposaient pas toujours, en début de carrière, des moyens mécaniques (manutention – machines outils) susceptibles de réduire efficacement leurs efforts physiques"

- **Les activités professionnelles antérieures chez d'autres employeurs :**

"Même métier dans une autre entreprise à une époque où les manutentions manuelles étaient plus nombreuses"

"C'est parfois le résultat d'une carrière. L'entreprise subit les conséquences des autres emplois"

"Souvent déclarés au sein de notre entreprise pour des salariés ayant eu des activités manuelles difficiles ou des gestes très répétitifs chez des employeurs précédents"

3.3 Les différents types d'actions de prévention

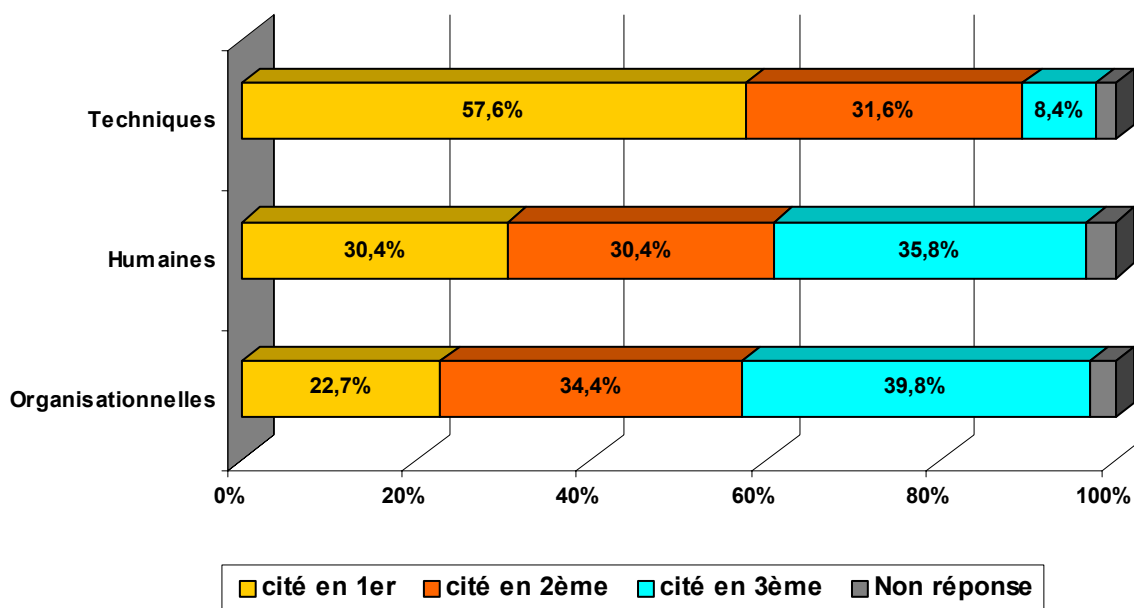
Trois types d'actions peuvent être réalisés dans le cadre de la prévention des TMS : techniques (aménagement de postes de travail, matériels,...), organisationnelles (cadences, rotation des équipes, management,...) et humaines (formation,...).

Interrogés sur la pertinence de ces actions, les répondants ont très nettement retenu, comme étant les plus pertinentes, les 'actions techniques' : 57,6 % les ont cités en 1^{ère} position.

Ils sont 30,4 % à avoir retenu en 1^{er} les 'actions humaines' et, légèrement en retrait, 22,7 % ont retenu en 1^{er} les 'actions organisationnelles'.

(Une précision : le pourcentage est supérieur à 100 % (111,1 %), car certains répondants ont classé 2 types d'actions, voire les 3, à la 1^{ère} place).

Quelles sont les types d'action de prévention qui, pour vous, sont les plus pertinentes ?



3.4 Les acteurs de la prévention dans l'entreprise

Dans l'entreprise, qui agit ou peut agir pour la prévention des TMS ?

"Tous. Salariés : se responsabiliser, se former, changer les mauvaises habitudes. Encadrement : favoriser équipement et formation. Direction : donner les moyens matériels, humains, financiers"

"Chacun à son niveau. Direction : investissement pour aménager poste de travail. Chef d'équipe : bonne rotation des équipes, management. Personnel : application des bons gestes et postures"

"Directeur site / CHSCT / Responsable sécurité / Responsables services / Salariés eux-mêmes / Responsable technique... bref tout le monde !! "

Ces premiers commentaires, extraits des réponses reçues, ne reflètent pas encore la réalité du terrain.

En effet, la contribution de l'ensemble du personnel dans la démarche de prévention des TMS est loin d'être effective dans la majorité des entreprises, même si certains acteurs de prévention sont clairement identifiés :

- Le CHSCT, qui intervient dans 1/3 des entreprises ayant participé à l'enquête,
- La Médecine du Travail, qui intervient dans les mêmes proportions,
- Les services QSE, HSE, formateurs sécurité, ACO ... , les préventeurs de l'entreprise qui sont présents dans 1/4 de ces établissements.

Quant aux autres intervenants, il s'agit de :

- La Direction,
- Les Ressources Humaines,
- L'encadrement Production à tous les niveaux.

Leur fonction prévention s'exerce en parallèle avec leur activité propre dans l'entreprise.

Selon la taille et la structure de l'entreprise, les actions de ces différents intervenants se conjuguent. Toutes les combinaisons sont possibles :

"Médecin du travail / CHSCT / Direction"

"Ingénieur sécurité / Chefs d'équipe / Service Ressources Humaines / Médecin du travail"

"Préventeurs (réseau QSE) / Direction / Conducteur de travaux / Chef de chantier"

"Chefs de secteurs / chefs de rayons / Directeur / Chef sécurité"

Parmi tous ces intervenants, 60 % des entreprises ont communiqué les coordonnées d'un correspondant. Cela facilitera les échanges entre les préventeurs Cram et les entreprises.

Il est important, enfin, de noter que certains mettent l'accent sur l'implication nécessaire des salariés eux-mêmes, pour que la prévention des TMS devienne l'affaire de tous dans l'entreprise :

"Chaque salarié sur son poste de travail"

"Les employés, en prenant conscience des risques liés à leur poste"

"L'ensemble du personnel, au travers d'une prise de conscience individuelle (utopie ?)"

4. LES ACTIONS DE PREVENTION DES TMS DANS L'ENTREPRISE

Rappelons que les entreprises ciblées par l'enquête ont eu au moins une maladie professionnelle liée à un TMS en 2007, ce qui peut expliquer leur forte mobilisation sur le sujet.

Des actions de prévention des TMS ont déjà été réalisées ou sont en cours de réalisation dans 69,1 % d'entre elles.

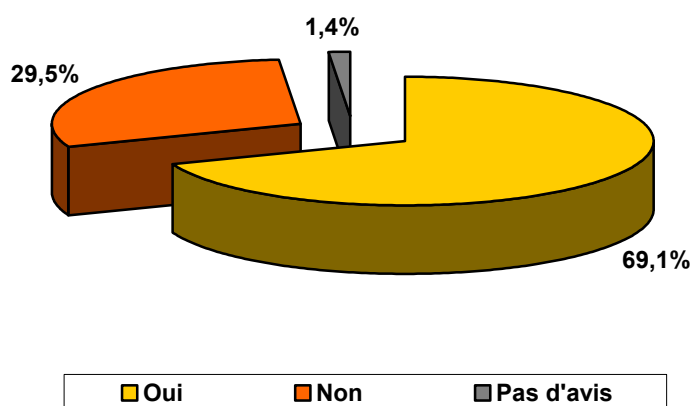
Il est encourageant de constater que le pourcentage de ceux qui souhaitent mener des actions dans l'avenir est encore supérieur : 76,3 %.

A côté de ceux qui ont déjà engagé des actions et qui souhaitent en grande majorité les poursuivre, de nouvelles entreprises se disent prêtes à entrer dans la démarche mais souhaitent des informations sur les actions possibles :

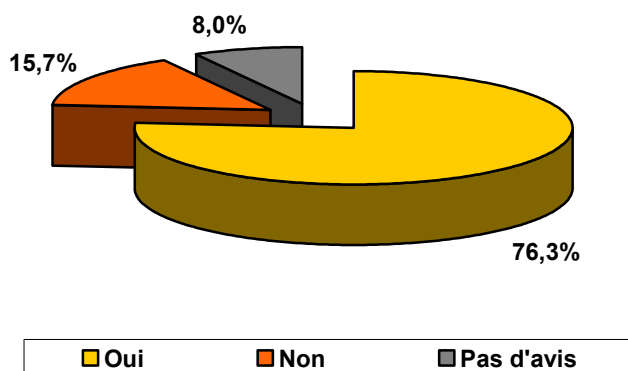
"Comment se réalisent-elles concrètement ?"

"Je souhaite des suggestions précises et concrètes de la part de vos services"

Avez-vous déjà réalisé ou réalisez-vous des actions de prévention des TMS ?



Souhaitez-vous mener des actions de prévention des TMS ?



Concrètement, nous retrouvons dans les précisions apportées sur les actions de prévention déjà menées - ou à mener dans le futur - les 3 types d'actions :

▪ **Actions techniques :**

- Aménagement des postes :
"Evaluation de postes, établissement de plans d'actions"
"Etude ergonomique de 2 postes avec réalisation des actions préconisées"
"Cotation des postes avec 4 niveaux : blanc, vert, jaune, rouge avec suppression des postes rouges et diminution des postes jaunes"
- Matériel :
"Automatisation des travaux pénibles"
"Robotisation des fonctions répétitives"
"Utilisation de moyens de levage appropriés"
"L'achat de machines supprimant certains risques susceptibles d'entraîner des TMS"

Citons, par exemple, l'achat de chariots de ménage, tables élévatrices, tables ergonomiques, chaises assis/debout ou lits électriques à hauteur variable.

▪ **Actions organisationnelles :**

- Rotation :
"Développement de la polyvalence qui permet des changements réguliers de postes"
"Amélioration de la mobilité interne"
"Rotation au cours de la journée des postes occupés dans l'atelier afin de varier les gestes"
- Management :
"Réunions de travail"
"Information / communication"
"Causeries sécurité sur les gestes"
"Sensibilisation du personnel"

▪ **Actions humaines :**

En matière de formation, c'est encore la formation gestes et postures qui a été le plus souvent dispensée au personnel.

Certains salariés ont bénéficié d'une formation en « prévention des risques liés aux activités physiques » permettant de suivre trois modules compétences sur la conduite de projet, l'analyse des TMS et manutentions manuelles et la formation.

D'autres ont pu également bénéficier de formations beaucoup plus spécifiques telles que : *"Formation à l'ergonomie pour les techniciens bureau d'études, méthodes et membres de l'encadrement"*

"Formation des chefs d'équipe à l'organisation des postes de travail"

Les différents types d'actions, complémentaires, sont associés ou le seront dans l'entreprise. A titre d'exemple :

"La première est orale dans l'atelier, la deuxième est organisationnelle avec rotation aux postes de travail, la troisième est mécanique avec les nouveaux moyens techniques"

Enfin, dans la description des différentes actions, nous retrouvons les intervenants cités précédemment :

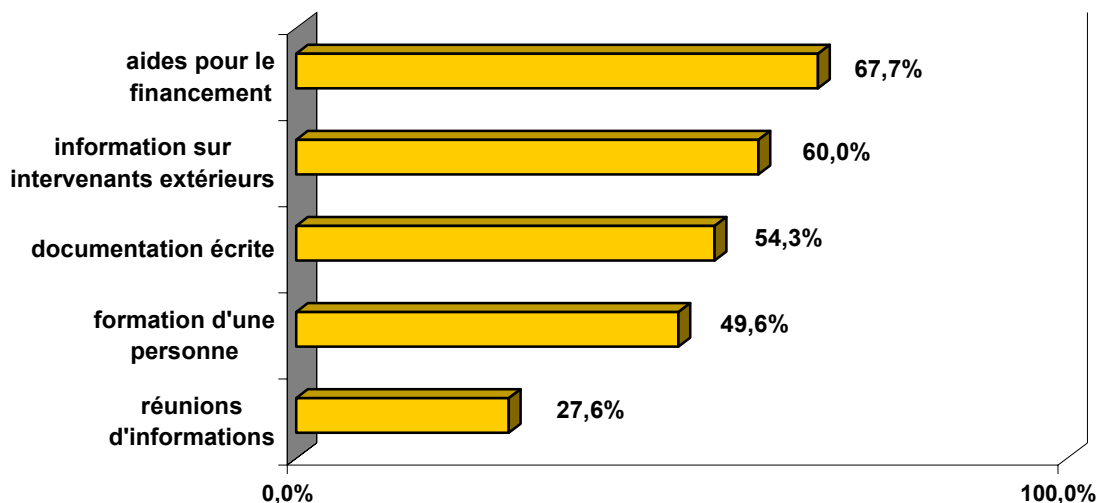
"Nous avons réalisé des études de postes orientés « ergonomie » en relation étroite avec la médecine du travail"

"Nous procédons à des aménagements de postes suite à certains changements d'organisations en concertation avec le CHSCT"

"Visites de l'ingénieur sécurité spécialisé TMS sur nos sites durant le travail des salariés"

5. LES BESOINS DE L'ENTREPRISE EN MATIERE DE PREVENTION DES TMS

Les besoins de l'entreprise en matière de prévention des TMS



Parmi les différentes propositions faites aux entreprises pour mettre en place ou poursuivre les actions de prévention des TMS, elles ont d'abord retenu des 'aides pour le financement de ces actions' (67,7 %).

En effet, le budget est un frein à la mise en place de certaines actions de prévention :

"Oui aux actions de prévention, si cela n'engendre pas de coût excessif"

"Je souhaite des suggestions compatibles avec le budget de l'entreprise"

"La baisse des coûts aideraient les petites entreprises à investir dans du matériel moins sollicitant pour le corps humain"

"Ce serait une chose à faire mais malheureusement ceci a un coût financier que l'entreprise ne peut supporter actuellement"

Elles demandent ensuite 'une information sur les intervenants extérieurs' (60,0 %), de 'la documentation écrite' (54,3 %) et 'la formation d'une personnes chargée de prévention des TMS' (49,6 %).

Concernant la documentation écrite, les chefs d'entreprise souhaitent des informations sur les thèmes suivants : généralités sur les TMS (*"Ce que sont les TMS, comment les prévenir"*), gestes et postures, aménagement des postes de travail, port de charges et manutention.

Des demandes plus spécifiques portent sur l'exercice de certains métiers (aide à domicile, soins, bâtiment, restauration,...) ou sur les types d'affections (tendinite, lombalgie, ...).

Les entreprises sont 27,6 % à souhaiter 'des réunions d'informations et d'échanges avec d'autres entreprises', plus particulièrement sur le partage d'expériences avec des sociétés du même secteur d'activité si possible (*"Que font les autres", "Sur ce qu'elles ont mis en place face aux problèmes (entreprises du même secteur d'activité serait évidemment un plus)"*).

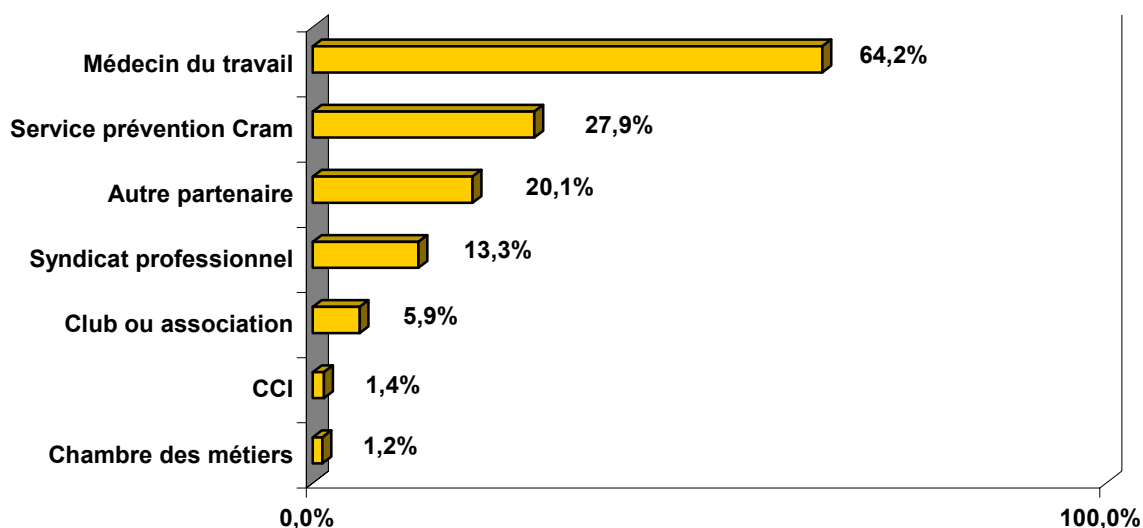
6. LES PARTENAIRES DE L'ENTREPRISE EN MATIERE DE PREVENTION DES TMS

Le partenaire privilégié de l'entreprise en matière de prévention des TMS est sans conteste le médecin du travail. En effet, 64,2 % des entreprises ont déjà mené des actions avec lui.

Le deuxième partenaire des entreprises est le service Prévention de la Cram qui est intervenu dans plus d'1/4 des cas (27,9 %).

En matière de prévention, les relations avec les Syndicats professionnels, Clubs ou associations d'entreprises, ou autres partenaires sont plus limitées. Ont été notamment cités l'OPPBTP, le Club du MEDEF, l'AGEFIPH ainsi que des organismes de formation ou des cabinets d'ergonomie.

**Les partenaires de l'entreprise
en matière de prévention des TMS**



A titre d'illustration, quelques actions déjà menées avec des intervenants extérieurs :

"Action engagée avec ARAVIS, ainsi qu'au niveau régional avec la Cram"

"Action lancée avec le concours de l'ergonome, IDEE, AGEFIPH et Directh26"

"Démarche de prévention des TMS lancée au sein des ateliers avec l'aide d'un stagiaire en ergonomie"

"La campagne contre les TMS animée par la Cram a été reprise chez nous au niveau national et a fait l'objet de communications, actions et formations particulières"

7. CONCLUSION

La vision globale de la prévention des TMS en Rhône-Alpes

L'analyse de l'ensemble des résultats de l'enquête reflète un état des lieux de la prévention des TMS dans les entreprises de la région Rhône-Alpes :

- La réelle prise de conscience du problème
- La multiplicité des acteurs de prévention
- La volonté d'engager ou de poursuivre des actions de prévention
- La mise en œuvre, sur le terrain, d'actions diversifiées et complémentaires.

Des perspectives

Dans un premier temps, chaque préventeur de la Cram aura accès aux réponses des entreprises dont il a la charge.

Dans un second temps, les enseignements tirés de cette enquête participeront à la construction du Plan d'Action Régional 2009 / 2012 de la Cram pour la prévention des TMS.

